



République Française  
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC  
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 6

Absents : 2

Le Mardi 22 Octobre 2019, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Majestic salle Paul Payot, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire**

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Bernard OLLIER, M. Christian DUCROZ, M. Claude JACOT, M. Daniel FREYMANN, M. David AUTHEMAN, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Elodie BAVUZ, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Igor MICHEL, Mme Jacqueline FATTIER, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Michel PAYOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Sylvie CEFALI, M. Vincent ORGEOLET, M. Yvonick PLAUD, M. Jonathan CHIHI.

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Mme Christiane CLEAVER donne pouvoir à M. Jean-Michel COUVERT, M. François CALVARIN donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Marion BONNET donne pouvoir à Mme Aurélie BEAUFOUR, Mme Michèle RABBIOSI donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Pierre SLEMETT donne pouvoir à M. Eric FOURNIER.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mme Alexandra SEIMBILLE, Mme Alexandra CART.

**Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ.**

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

M. Eric FOURNIER donne lecture de l'état civil, puis aborde les points suivants :

- La rencontre avec la présidente de Météo France. Il annonce que la fermeture de la station de Chamonix n'est plus envisagée. Avec le concours du Conseil Départemental, des partenariats pourront s'engager dont celui pour le col des Montets. Il se félicite de la nouvelle collaboration,

- La réunion publique avec ENEDIS relative à l'enfouissement de la ligne 63 KW, avec le démarrage de la démolition des pylônes. Il souligne l'importance du financement, dont celui du conseil départemental de Haute-Savoie,
- Le travail réalisé par le CREA avec les services communaux et intercommunaux, pour le Mont-Blanc Lab, les modules expérimentaux à développer dans le massif du Mont-Blanc. Avec le laboratoire de Grenoble, l'IGE, un travail est en cours par exemple sur le glacier de Tacconnaz, l'évolution liée au changement climatique,
- L'évolution du dossier de fibre optique, avec la délégation de service public en cours qui a recensé quatre candidats. 20 000 points de desserte seront assurés, c'est un dossier important qui apportera une plus-value pour la commune et ses habitants,
- Il fait part de l'inauguration du CERD le 25 Octobre à 11 H 30, équipement qui permettra de faire travailler les équipes dans de meilleures conditions au profit des habitants,
- Il fait part du prochain festival Prébambules, la mise en service de la centrale microélectrique de Tacconnaz fin novembre.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019**

M. Vincent ORGEOLET remarque que le compte rendu à approuver est déjà en ligne, qu'il ne le votera pas. Il remarque l'absence de mise en ligne de compte-rendus de précédents conseils.

Abstentions : MM. F. CALVARIN, V. ORGEOLET, D. AUTHEMAN, I. MICHEL.

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONCESSIONS**

### **. DSP Centre de Bien-Etre - Compte rendu d'activité du concessionnaire**

M. Yvonick PLAUD rappelle l'ouverture l'an passé du centre QCTerme. Un très gros travail a été fait avec les services et la société pour présenter un rapport complet de l'activité.

M. Yvonick PLAUD donne la parole à M. Joël DESAILLOUD, directeur du site de Chamonix, ouvert le 22 août 2018. Il se félicite du travail effectué et de la bonne coopération. Il précise que Chamonix est le dixième centre QCTerme mais le premier centre QCTerme ouvert à l'étranger. Il souligne les bons chiffres de la première année. Le chiffre global du chiffre d'affaires du groupe est de 85 millions d'€, un million de personnes fréquentent les centres chaque année, et 750 employés sont présents. Un centre ouvrira à New York l'an prochain. Le centre de Chamonix a dépassé le budget prévisionnel, plus de 3,5 millions en 8 mois. Il précise que 8 % des personnes qui le fréquentent sont originaires de la vallée, sur 66 000 clients. Août et Septembre 2019 sont très supérieurs à ceux de 2018. Il souligne les horaires de fréquentation, s'élevant à 24 % après 17 H 30, horaire de retour du ski, et horaire offrant une réduction, et 39 % le matin. Il précise l'importance de la qualité du service, recherchée par la société, bénéficiant de l'expérience du groupe en Italie. La qualité interne doit toujours être au maximum. Il souligne les améliorations ayant déjà été apportées à la signalétique, la sécurité/accueil avec les maîtres-nageurs sauveteurs, l'apport des produits du territoire, le développement durable.

*Il fait part des souhaits de développement du bar et de la zone de massage.*

Il souligne la qualité de la gastronomie et le nombre d'emplois créés : 90 % des 30 employés sont originaires de la vallée. Il fait part de l'importance des liens entre la commune et la société.

M. Vincent ORGEOLET s'interroge sur la présence du personnel local et le volume de la consommation d'eau.

M. Joël Deasailoud précise qu'un seul chef de service habite en Italie, que la majorité des employés vit à Chamonix. Il précise que le centre utilise 4 000 l d'eau par mois. Tout est mis en œuvre pour limiter la consommation. Il a été mis en place une filtration et des systèmes de récupération, mais que l'eau doit être propre, elle est contrôlée, et un équilibre est recherché avec un minimum de consommation et un maximum de qualité. Le centre assurant lui-même la partie technique, il est aisé de rechercher des évolutions en ce domaine.

#### **. Délégation de service public - Centre de Bien-Etre - Homologation de tarifs 2019/2020**

M. Yvonick PLAUD présente les nouveaux tarifs et les modifications apportées en terme de calendrier. Des tarifs saison/haute saison seront créés. La hausse moyenne est de X %.

M. Bernard OLLIER s'interroge sur l'apport escompté au profit de la vallée.

M. Yvonick PLAUD répond en indiquant la fréquentation, le nombre d'emplois, le soutien au hockey, à des compétitions sportives, le partenariat avec la Compagnie du Mont-Blanc, et la redevance annuelle de 120 000 € qui s'accroîtra avec le chiffre d'affaires, dès lors qu'il dépassera cinq millions d'€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **. Concession portant sur la réhabilitation et l'exploitation de l'ensemble Hôtel du COUTTET en complexe hôtelier 5 étoiles**

M. Eric FOURNIER présente le projet en rappelant le contexte. Il souhaite préciser les retombées de ce type de projet. C'est la globalité de la politique qui doit être examinée avec ce type de projet. La fiscalité inférieure aux communes voisines, la politique sociale avec les services publics et ses gratuités, la recherche de financements...

Il faut trouver les bons équilibres, s'inscrire dans le long terme pour les opérations d'aménagement. Ce service a fait l'objet de longues réflexions, il é été souhaité faire des choix en matière de valorisation et d'aménagement. Il s'agit de la troisième phase du projet Couttet. Pour la première phase, il rappelle l'acquisition de la Tournette, l'aménagement du parc, la sauvegarde du bâtiment avec la création de la Maison des artistes. A ce propos, il indique des projets rassurants en cours d'étude sur l'avenir, avec une possibilité de retour aux sources, la commune a bien entendu les souhaits d'évolution des partenaires. Pour la seconde phase, il précise également la reconquête paysagère du parc, la renaturation du parc, le poumon de respiration présent aujourd'hui, très utilisé par les promeneurs, il cite dans ce cadre d'amélioration du cadre de vie, tant au centre-ville que dans les quartiers, l'enfouissement des pylônes et la restructuration de la place du Mont-Blanc, allant dans le même sens. Toujours dans la préservation du patrimoine, le sujet du Couttet poursuit la tâche, avec le travail accompli depuis deux mandats. Enfin, plusieurs hypothèses avaient été émises sur la préservation des bâtiments historiques du Parc, les hôtels du Parc. On a travaillé dans une optique de préservation du patrimoine, les retours financiers pour la collectivité et de ses équipements publics... Trois adjoints vont évoquer les différents aspects, notamment pour débiter avec les motivations entre ce qui sera fait et ce qui n'a pas été retenu.

Madame Aurore TERMOZ s'estime satisfaite de voir ce patrimoine évoluer sans dénaturation, être réhabilité pour conserver l'aspect historique et patrimonial, qui avait conduit à l'acquérir dans les années 90. Il fallait prendre le temps de réfléchir au devenir. La proximité immédiate du centre-ville, le côté moins urbain du site, le type d'espaces que l'on a besoin pour avoir un temps de respiration... Il fallait prendre le temps de réfléchir à l'avenir. On avait évoqué en ce site la salle de spectacles. Il a été bien d'attendre, la voute I en cours de réhabilitation s'y prête bien, répond par de multiples aspects, les accès, la proximité d'autres équipements, la commune a bien fait de l'implanter là-bas. A également été évoqué l'EHPAD. Mais l'étude du site Jean Franco a été choisi, permettant une complémentarité avec d'autres services publics, l'Ecole de Musique et la crèche, qui

pouvaient aussi être implantés a fait retenir le site Franco. Ces équipements pour un espace intergénérationnel, avec les liens qui se créent pour nos anciens, offrent une belle complémentarité.

La construction de logements sociaux a aussi été réfléchi, la présence de logements en centre-ville étant recherchée pour ses avantages, mais le coût de la réalisation s'élevant à 5 000 € le m<sup>2</sup> était dissuasif, l'étude ayant été menée par un bailleur social. Toutes les pistes ont été explorées jusqu'à leur limite, et ont permis une réflexion globale, cela a donné des idées pour les projets évoqués.

Il a finalement été choisi de revenir à l'origine du bâtiment et de réaliser un hôtel comme auparavant, un 5\*, après une étude de faisabilité et un appel à manifestation d'intérêts. Le clin d'œil au passé est très intéressant.

M. Jean-Michel COUVERT rappelle l'historique, la délibération de 5 mars 2016, et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Il donne lecture des points forts qui étaient évoqués avec l'urbanisme, les accès, la capacité, l'environnement, le nombre de chambres la durée des travaux, l'esprit présidant à la réponse au projet. Lors de l'appel à manifestation d'intérêt, 11 candidats s'étaient manifestés. Des précisions ont pu être apportées à la suite de cet appel à manifestation d'intérêt, pouvant compléter le cahier des charges. Une procédure a été diligentée dans les règles des appels d'offres, regroupant 5 puis 4 candidats. A l'issue de la discussion, un candidat a été retenu, avec lequel des discussions ont eu lieu. Il rappelle sur quoi porte le projet : une partie du parc, la superficie des bâtiments, la qualité attendue des espaces : chambres, spa... Il donne la durée du bail, 50 ans, ce qui permettra à l'issue de bénéficier d'un bâtiment rénové.

M. Jean-Michel COUVERT rappelle le calendrier, avec un début des travaux en janvier 2021 pour une livraison à l'automne 2022.

M. Yvonick PLAUD donne des informations relatives au bilan financier. Un montant fixe de redevance est prévu, avec une évolution les premières années. Lors des 4 premières années, le montant passe de 1 à 4% du chiffre d'affaires. Au-delà de la cinquième année Il indique une évaluation de la redevance qui s'élèvera à 250 000 € par an, ce montant évoluant annuellement de 1,5 %. Le chiffre de la redevance fixe atteindra 15 millions en 50 ans. Il s'ajoutera une part variable par intéressement, avec un chiffre de 2% du CA si le résultat brut d'exploitation atteint 1,8 millions d'€ et 1 % au-delà de 2,5 millions. Une redevance d'occupation de 2,6 millions est aussi prévue sur l'ensemble de l'exercice. Sur 50 ans d'exploitation, la commune percevra 25 millions d'euros. C'est extrêmement important et significatif. Il est noté l'évolution qui aboutira à 500 000 € de redevance fixe la cinquantième année.

M. Eric FOURNIER rappelle que le projet ne modifie pas la butte morainique, qui sera maintenue. Le bâtiment fera retour à la ville. Il rappelle ainsi la proximité de la maison Loppé, qui pourra faire l'objet d'un projet. Il remercie les partenaires culturels pouvant s'associer à ce sujet. Il insiste sur l'aspect patrimonial du secteur.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL s'interroge sur le chemin traversant.

M. Eric FOURNIER confirme que le chemin sera préservé.

M. David AUTHEMAN regrette la disparition des centres d'accueil pour enfants qui permettraient de recevoir des enfants qui revenaient en tant qu'adultes.

M. Eric FOURNIER cite l'OPV, l'UCPA, la SNCF, centres qui perdurent. Tout ce qui peut être fait, l'est, en collaboration avec la Région qui attribue des aides à la fréquentation. Celle-ci prend aussi en charge le transport qui facilite la venue des enfants dans notre région. Il rappelle également que si la commune collabore avec les centres existants, ce n'est pas le cas de tous les acteurs de la station, certains dans la vallée s'étant plutôt chargés de dépecer certains centres pour les transformer.

M. Vincent ORGEOLET regrette la création en centre-ville d'un hôtel 5\*, qui fera venir des riches venant de loin, avec une forte empreinte carbone alors que nous n'en avons pas

besoin. Il ne met pas, en revanche, en cause la préservation du bâtiment. Il ne voit pas l'intérêt pour la collectivité de s'engager.

M. Eric FOURNIER a sollicité le directeur de l'office de tourisme qui travaille désormais avec les opérateurs téléphoniques pour connaître la fréquentation. On constate depuis 5 ans une diminution des séjours. On a une très forte fréquentation d'excursionnistes à la journée. Or, il faut maîtriser le tourisme en qualifiant l'accueil depuis le tourisme social jusqu'aux 5\*, en régulant les offres disponibles. Concernant les gens de la vallée et qui s'y sentent bien, des produits sont développés comme la carte Via Cham, pour leur permettre de se déplacer. Le tourisme à la journée a connu une hausse de 15 % cet été. Cela confirme qu'il faut développer l'accueil pour stabiliser les séjours. En outre, pour financer des équipements sociaux, il faut chercher des apports financiers, comme celui-ci. Il n'était pas possible ici de faire du logement social, la commune a cherché toutes les possibilités. Il dément l'accroissement du nombre de lits d'hôtels dans la commune, plutôt une stabilisation depuis ces dernières années. On peut ne pas être d'accord avec ce projet, c'est une position.

Madame Aurélie BEAUFOUR s'estime satisfaite de voir un avenir sur ce bâtiment, et se félicite de voir sur les tarifs une réduction pour les familles, ainsi que sur les offres de plus de 3 jours. Elle se fait préciser que les saisonniers employés seront logés sur site.

M. Eric FOURNIER rappelle aussi que l'office de tourisme ne démarché plus les marchés longs courriers comme la Chine ou la Corée, et qu'à proximité, on a une clientèle permettant de satisfaire le tourisme.

M. Igor MICHEL note le caractère magnifique du projet présenté, mais aurait en matière sociale apprécié la création d'une école hôtelière.

M. Eric FOURNIER souhaiterait aussi volontiers, pour peu que l'on trouve des investisseurs. Les lycées publics n'ont pas prévu cette création localement, il en existe dans le Chablais. Des investisseurs privés pourraient être intéressés pour en créer une, pourquoi pas ?

Madame Jacqueline FATTIER confirme économiquement, cela aurait été très difficile compte tenu du coût de la rénovation pour une école hôtelière. Elle rappelle que la commune ne compte que deux hôtels 5\*. Elle rappelle également la future évolution du quartier avec les travaux du Casino, de la poste, de la maison Ehardt, la piétonisation, c'est un superbe projet. Madame Jacqueline FATTIER poursuit en précisant qu'il s'agit d'un vrai grand groupe hôtelier qui rénove, ce qui justifie la durée.

Madame Marie-Noëlle FLEURY se félicite du maintien des annexes que la population apprécie.

Madame Elisabeth CHAYS intervient en indiquant que si la commune conserve des hôtels et résidences hôtelières, cela permettra de récupérer des logements loués de manière saisonnière privant les habitants de logements permanents.

La délibération est adoptée à la majorité.

4 voix contre : MM. F. CALVARIN, V. ORGEOLET, D. AUTHEMAN, I. MICHEL.

## **GESTION DES SERVICES PUBLICS**

### **. Délégation de service public du domaine skiable des Planards - avenant n° 4**

**Madame Elodie BAVUZ et Monsieur Michel PAYOT quittent la salle.**

Monsieur Yvonick PLAUD présente le dossier en rappelant l'historique et qu'il s'agit là de la préservation des petits domaines, ce qui extrêmement important pour la commune.

Il indique que la fin de la convention signée en 1988 est intervenue en Septembre 2019, après avoir déjà été prolongée. Compte tenu de la complexité du dossier, six mois étaient insuffisants pour aboutir à la conclusion d'une nouvelle délégation de service public. L'imbrication du ski et de la luge, le souhait de respecter les procédures afin d'assurer la

transparence et l'équité entre candidats rendaient impossible la conclusion d'une nouvelle DSP.

Il remercie l'ensemble des acteurs ayant pu permettre la signature d'un avenant qui entraînera la poursuite de l'activité de ski aux Planards, ce qui est important pour la station, Il aurait été regrettable de ne pas aboutir à un accord.

La durée sera de 19 mois, afin de permettre le déroulement de deux saisons d'hiver. Cela permettra de remettre à plat ce dossier beaucoup de sujets restant à évoquer. Il sera suivi par un comité mensuel qui permettra de discuter des investissements prévus et à venir. Il remercie les délégataires ayant permis d'aboutir dans un sens de service public, d'intérêt général, et les services municipaux pour leur engagement dans ce dossier. C'est un domaine très important pour la station de Chamonix.

M. Bernard OLLIER indique qu'il s'agit d'une sage décision.

M. Vincent ORGEOLET trouve très bien la conclusion de cet avenant, cela aurait été regrettable de voir les Planards fermés cet hiver.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ, Monsieur Michel PAYOT.

#### **. Cession d'emprises foncières à la SEP des Planards - Communal des Planards**

Monsieur Yvonick PLAUD donne lecture du projet. Il rappelle que la luge ne fait pas partie de la délégation de service public mais bénéficie d'une convention d'utilisation de terrain.

M. Bernard OLLIER souhaite savoir si cette vente permettra de faciliter la négociation, et si un remembrement sera effectué, des nombreuses parcelles existantes.

M. Eric FOURNIER répond que des servitudes seront créées.

M. Yvonick PLAUD précise que cela distinguera la luge, activité indépendante, de celle de la délégation de service public hivernale. Seront à aborder ultérieurement la sécurité, la diversification, qui permettront de construire un appel d'offres complet pour le lancement de la prochaine procédure

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ, Monsieur Michel PAYOT.

#### **. Tarifs les Planards hiver 2019/2020**

M. Yvonick PLAUD donne lecture du projet.

Madame Marie-Noëlle FLEURY regrette que, sur la vallée, il n'y ait pas un accès identique pour les enfants selon leur âge. Aux Planards, les enfants payent à compter de 4 ans, c'est 5 ans ailleurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ, Monsieur Michel PAYOT.

### **DOMAINES SKIABLES**

#### **. Loi sur l'eau – Prélèvement en eau dans le cadre de la production de neige de culture des domaines nordiques de Chamonix et alpin des Planards**

M. Eric FOURNIER donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX, qui fait part du projet de délibération.

M. Vincent ORGEOLET s'interroge sur la répartition des cubages entre les deux domaines s'il devait être effectué des restrictions.

M. Patrick DEVOUASSOUX répond que les cubages sont déjà prévus, 18 000 m<sup>3</sup> pour le ski nordique et 30 000 m<sup>3</sup> pour les Planards. Dès que l'alimentation s'avère insuffisante, la production s'arrête, le débit est observé avant une remise en marche du système.

M. Bernard OLLIER souhaite que le futur cahier des charges prévoit les conditions de rémunérations et de redevance de pompage de l'eau pour la production de neige de culture des Planards. Monsieur Éric FOURNIER précise que cela sera effectivement prévu dans la rédaction du prochain cahier des charges pour le lancement de la future DSP. Mme Fabienne BOZON-RAVANEL indique que la prise d'eau est limitée. Les deux sites n'ont pas les mêmes besoins, les machines sont différentes, les niveaux de production sont différents, la production s'arrête dès que le besoin n'est plus ressenti, les alimentations sont limitées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Madame Elodie BAVUZ et Monsieur Michel PAYOT regagnent la salle.**

### **. Ajustement du tableau des effectifs**

Madame Aurore TERMOZ présente la délibération.

Elle précise qu'il s'agit pour l'un des postes de déprécier la situation d'un agent en complétant un temps de travail à temps non complet, pour transformer un poste à temps non complet qui régulièrement effectue des heures complémentaires. C'est donc sans incidence budgétaire. Pour les autres postes, il s'agit d'adapter le tableau des effectifs aux promotions intervenues en 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION FINANCIERE**

### **. Adoption des tarifs publics 2020**

Monsieur Yvonick PLAUD donne lecture de l'ensemble des tarifs et apporte quelques précisions.

Il indique vouloir engager une réflexion sur le tarif de la carte Via Cham, vite amortie.

Il donne la parole à Madame Aurore TERMOZ pour les tarifs petite enfance, point important de la politique sociale de la commune.

Elle rappelle que 110 places sont affectées en périscolaire. Il ne s'agit pas que de faire garder son enfant, mais d'assurer la possibilité de conserver un emploi, avec la périscolaire du matin et du soir. 70% du coût de revient est assuré par une subvention publique à cette fin.

Elle cite le prix très attractif du « sport loisir » permettant à de nombreux enfants locaux d'y participer, et aux parents d'avoir une possibilité d'offrir des activités à leurs enfants les mercredis pendant qu'ils travaillent.

Concernant les tarifs de la restauration scolaire, le prix de revient d'un repas est d'environ 15 €, ce prix donne le taux d'effort de la commune et justifie la subvention versée par le budget général. C'est là aussi la résultante de la politique sociale de la commune.

Il en est de même pour la salle de convivialité, vrai effort de solidarité et de lien social.

Madame TERMOZ détaille les activités et les tarifs de la salle de convivialité, bel exemple de solidarité intergénérationnelle. M. Yvonick PLAUD remarque que plus de 500 personnes sont inscrites à la salle de convivialité, ce qui démontre le succès et confirme la politique sociale évoquée lors du dossier Couttet. Il ajoute que cela s'est fait sans augmentation d'impôts.

Madame Sylvie CEFALI précise l'évolution des tarifs de la culture qui, hormis ceux du « Magic du Mont-Blanc », ne seront pas adoptés, dans l'attente de la nouvelle salle. Deux tarifs évoluent sur le « Magic du Mont-Blanc », pour s'adapter à la fréquentation.

Concernant les parkings, Monsieur Yvonick PLAUD souligne que 7 000 cartes ont été délivrées, ce qui témoigne du succès et de l'effort apprécié de la commune pour les habitants. Les critiques entendues sont souvent erronées et détournées de leurs buts.

M. Michel PAYOT indique que les chiffres des recettes 2019 des parcs de stationnement sont très bonnes, en hausse de 7 % et dépassant les prévisions. Les automobilistes restent plus longtemps dans les parkings, jusqu'à 5 à 6 heures. Ils ne sont peut-être pas assez chers et les tarifs ne facilitent pas la rotation. Les hausses doivent tenir compte des contraintes techniques de rendu de monnaie, pour les parkings en surface notamment. Compte tenu des résultats, il est proposé pour ceux-ci de maintenir les tarifs. On devra à terme procéder à une augmentation. Pour les parkings couverts, une hausse de 6 % est prévue globalement, avec affichage pour les septième et huitième heures, pour faciliter la rotation. Les tarifs des abonnements sont revus, celui de six mois est en hausse de 6%, son tarif étant incohérent avec le tarif annuel.

M. Yvonick PLAUD remarque que la carte à décompte d'heures n'a plus de succès, son avenir est à étudier, ceci est sans doute lié à l'apparition de la carte « Via Cham ».

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **. Restauration de la Mappede Sarde et demande de subvention**

Madame Sylvie CEFALI donne lecture du projet de délibération.

Madame Elisabeth CHAYS et Monsieur Eric FOURNIER aimeraient que cette carte soit exposée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **MARCHES PUBLICS**

### **. Groupement de commandes Service de Télécommunications sur le territoire de Chamonix - CCVCMB - les Houches**

Madame Elodie BAVUZ présente la délibération.

Monsieur Christian DUCROZ s'interroge sur le montant annuel des frais de télécommunications.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **GESTION DU DOMAINE**

### **. Cession de l'annexe Jean Franco - Chemin François Devouassoux**

Monsieur Jean-Michel COUVERT présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **. Constitution de servitudes de passage et de réseaux au profit de la propriété appartenant à la SCI Les Marmottans - Les Gaudenays**

Monsieur Christian DUCROZ présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**. Remise foncière d'un délaissé de la RN 205 par ATMB au profit de la Commune**

Monsieur Christian DUCROZ présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. Servitude de passage d'un réseau électrique souterrain et installation d'un poste électrique - Chemin de l'Ecole - Les Praz**

Monsieur Christian DUCROZ présente le projet de délibération.

Monsieur Bernard OLLIER aurait préféré que ce poste soit implanté dans la gare et pas en limite de propriété.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. Coupe d'arbres pour le renforcement de la ligne électrique des Bois à l'Hôtel du Montenvers**

Monsieur Christian DUCROZ présente le projet de délibération.

Monsieur Vincent ORGEOLET s'interroge sur l'évacuation des vieux poteaux existants, comme évoqué en commission.

Monsieur Christian DUCROZ vérifiera ce point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**. Elections municipales 2020 : mise à disposition de salles et de photos municipales**

Madame Aurore TERMOZ présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELEGATION DONNEE AU MAIRE ARTICLE L. 2122.22**

**. Information au Conseil Municipal des signatures de baux et conventions**

Monsieur Jean-Michel COUVERT informe le Conseil Municipal des signatures de baux et conventions.

**QUESTION ORALE**

M. David AUTHEMAN exprime la question rédigée par Madame Le Carpentier.

M. Eric FOURNIER rappelle la courtoisie nécessaire dans les débats, en séance et aussi sur les réseaux sociaux, lesquels n'ont pas la même tonalité, ce qu'il regrette.

M. Eric FOURNIER répond sur le fond. Il considère qu'implanter une usine de matériel de montagne, en montagne, n'est pas obscène. C'est logique et normal.

M. Eric FOURNIER rappelle l'historique et la visite de M. Bonnet, directeur de l'époque, qui avait souhaité une réimplantation d'un site en développement, qui comptait vingt salariés, mais qui allait en compter 50 puis 70.

A l'époque où l'on parle de départ d'usines vers l'étranger, que l'on fabrique moins de skis en France, il est important de maintenir un site de production en France. Il faut savoir assurer la diversité économique, pour pallier aux problèmes du réchauffement, où on ne pourra pas miser que sur le ski.

Egalement, pouvoir trouver du travail à des jeunes qui restent dans la Vallée, permettre à des jeunes de faire des études et de revenir travailler en vallée, est très important. Monsieur FOURNIER se réjouit de la possibilité offerte aux jeunes qui ont fait des études de trouver un emploi. Cela a parfois été compliqué pour des générations de jeunes, qui n'auront plus à partir en terminant leurs études.

Il rappelle que le contrat a été signé pour 30 ans et que les conditions sont bien définies. Si le preneur s'écarte, si les conditions initiales ne sont pas respectées, les conditions de retour de l'immeuble à la collectivité ont été définies.

Courmayeur est fière d'accueillir les établissements Grivel, Chamonix doit l'être de ses équipementiers. La commune a pris ses précautions, des garanties avant de signer le contrat. La commune ne s'est pas vendue, elle n'est pas non plus en train de créer un « site » industriel ! 50 emplois, ce n'est pas rien non plus ! Il n'y a pas beaucoup d'activités industrielles, on doit travailler dans la vallée pour assurer le maintien de celles existantes. Il espère qu'on va continuer ainsi, à faire travailler les jeunes, à les loger, à permettre d'avoir des emplois de jeunes techniciens qui pourront rester. Il doit réagir à la monoculture touristique, c'est un facteur d'équilibre. Ce n'est pas la motivation financière qui a dominé dans ce dossier, mais bien cette diversification, ce facteur d'emplois des jeunes, cette fierté d'avoir une production locale. La commune a aussi pris des dispositions sur l'environnement qui entoure l'usine, cela sera surveillé, ce n'est pas actuellement terminé.

Voilà ce qui doit être l'esprit qui nous anime, la majorité qu'il dirige n'a pas la même opinion sur ces sujets que la minorité, il le note. On ne récuse pas notre politique, on l'assume.

La séance est levée à 20 h 40.



La secrétaire de séance,

Madame Aurore TERMOZ.